

Silikonspray

Fiche de données de sécurité de base de la société Yachticon A.Nagel GmbH, D-22851 Norderstedt,

« Silikonspray » Adaptation aux dispositions légales suisses

SECTION 1 Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Identifiant du produit : Silikonspray
Identifiant unique de la formule (UFI) pour les préparations : 7Q43-507V-7001-MDHC

1.2 Utilisation identifiée pertinente de la substance ou du mélange
Lubrifiant

1.3 Détails sur le fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité
Fabricant/fournisseur
Easy to camp AG
Bernstrasse 115
3613 Steffisburg
Suisse
+ 41 33 437 74 38
E-mail : info@easytocamp.ch

Service fournissant les informations

E-mail de la personne compétente
responsable de la fiche de données de sécurité info@easytocamp.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Centre d'information toxicologique
Freiestrasse 16, 8032 Zurich
Tél. : 0041 (0)44 251 51 51
Numéro d'urgence : 145 (24 h)

www.toxi.ch

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.2. Classe de stockage LGK 2 (gaz liquéfiés ou sous pression) (Stockage de substances dangereuses ; guide 2018)
Un guide sur le stockage des substances dangereuses est disponible sur le site web :

www.kvu.ch/de/arbeitsgruppe

SECTION 8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Valeurs limites d'exposition professionnelle (valeurs CH-MAK, liste SUVA 2023)

Butane	CAS 106-97-8	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	800	1900
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		-

Propane	CAS 74-98-6	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	1000	1800
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		-

Isobutane	CAS 75-28-5	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	800	1900
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		-

Diméthylpolysiloxane	CAS 63148-62-9	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	Aucune indication	
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		-

Voir la fiche de données de sécurité de la société

Yachtikon A. Nagel GmbH 8.2

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire conforme aux normes EN 136, EN 140, EN 141 avec filtre de type A.

Protection des mains : Conforme à la norme EN 374 (voir la fiche de données de sécurité de la société Yachtikon A. Nagel GmbH)

Protection des yeux : Conforme à la norme EN 166.

Protection corporelle : Vêtements de protection (EN 340)

SECTION 13 Informations relatives à l'élimination

13.1 Procédés de traitement des déchets

Les réglementations nationales applicables doivent être respectées. Ordonnance technique sur les

les déchets (RS 814.600), le trafic des déchets (RS 814.610), ordonnance du DETEC sur les listes relatives au trafic des déchets (RS 814.610.1)

13.1.1 Procédure « recommandée » :

Retourner au point de vente ou remettre au centre de collecte des déchets spéciaux. Ne pas jeter dans les eaux ou les égouts

13.1.2 Procédure « Code OTD de la liste des déchets en Suisse » (RS 814.601)

07.06.99 Déchets non mentionnés ailleurs

13.4 Procédure « Emballages non nettoyés »

Recommandation

Retourner les emballages/récipients/boîtes partiellement vides au point de vente ou les remettre à un centre de collecte des déchets spéciaux.

Élimination conformément aux prescriptions des autorités cantonales

SECTION 15 Dispositions légales

15.1 Prescriptions relatives à la sécurité, à la santé et à la protection de l'environnement / législation spécifique applicable à la substance ou au mélange

Les mélanges sont soumis à l'obligation d'étiquetage conformément à l'OChem (RS 813.11) et au règlement CE 1272/2008.

Loi sur les produits chimiques (RS 813.1)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81)

Ordonnance du DETEC sur les listes relatives aux mouvements de déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (RS 814.018) Stockage
Stockage de substances dangereuses / Guide pratique (services spécialisés dans
l'environnement) LGK NG

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (RS 822.115) ; ordonnance sur la protection des jeunes
travailleurs, OLT 5 ; (RS 822.115.2) Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes)

Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux ou pénibles en cas de grossesse et de
maternité (ordonnance sur la protection de la maternité) (RS 822.111.52) non concernée

Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD) (RS 814.610)

Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 sur les listes relatives à la circulation des
déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (RS 814.012)

Solvants organiques (COV) : aucune donnée disponible

Seuil quantitatif selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (RS 814.012) : 20 000 kg (H220)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 Autres informations**Remarques :**

La classification et l'étiquetage du mélange sont indiqués dans la section 2.

La fiche de données de sécurité a été établie sur la base de la réglementation européenne en vigueur. Elle reflète l'état actuel des connaissances et ne constitue pas une garantie contractuelle des propriétés qualitatives du produit. Ces informations ne doivent pas être modifiées ni transférées à d'autres produits. La reproduction à l'identique est autorisée.

Abréviations

BAT	Valeurs biologiques tolérables
UE	Union européenne
KZGW	Valeur limite à court terme
MAK	Concentration maximale sur le lieu de travail
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable.

Classification du mélange selon le règlement 1272/2008

H 220 Gaz extrêmement inflammable.

H 222 Aérosol extrêmement inflammable.

H 229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Adaptation à la législation suisse :

ReacH Consulting H. Reust & Co
Dr Heinz Reust
Salinenstrasse 36
CH-4052 Bâle / Suisse
+41 78 865 02 44
+41 61 312 24 62
reustconsulting@gmail.com

Société Chimeco
François Zosso
Rue Viollier 5
1207 Genève
+41 76 224 10 33
+ 41 22 736 15 62
francois.zosso@chimeco.ch

Silikonspray

Date d'édition 26.03.2024
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 21.01.2021 (1.3)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	Silikonspray
Art-Nr.	1.0701.01138.00000
UFI	7Q43-507V-7001-MDHC / -

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1
D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780
Télécopie +49 40 51 74 37
E-mail yachticon@yachticon.de
Site web www.yachticon.de

Service responsable de l'information:
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37

E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

Producteur

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
--	-----------------------------

Aérosol 1, H222

Aérosol 1, H229

Consignes en cas de risques physiques

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Remarque

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Silikonspray

Date d'édition 26.03.2024
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 21.01.2021 (1.3)

Pictogrammes des risques



GHS02

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont classés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Propriétés perturbant le système endocrinien

Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
74-98-6	200-827-9	601-003-00-5	propane	> 10 < 30 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	
106-97-8	203-448-7	601-004-00-0	butane	> 10 < 30 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	
75-28-5	200-857-2	601-004-00-0	isobutane	> 10 < 30 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	

Silikonspray

Date d'édition 26.03.2024
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 21.01.2021 (1.3)

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
63148-62-9	Polymer		Siloxanes et silicones, diméthyl	< 15 pds %		
Numéro d'enregistrement REACH		Nom de la substance				
01-2119486944-21-XXXX		propane				
01-2119474691-32-XXXX		butane				
01-2119485395-27-XXXX		isobutane				

Indications diverses

Aerosol, enthält Silikon.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.
Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool
Extincteur à sec
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Eau

Silikonspray

Date d'édition 26.03.2024
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 21.01.2021 (1.3)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire.
En raison de l'action de la chaleur, il existe un risque d'éclatement des bombes aérosol.
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Les vapeurs peuvent parcourir de grandes distances au-dessus du sol et s'enflammer.
Formaldéhyde
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
En cas d'incendie, le produit dégage une épaisse fumée noire.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter une tenue de protection

Informations complémentaires

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Très glissant à cause de fuites / déversement de produit.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate / aspiration du poste de travail.
Tenir à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.
Ne pas inhaler les aérosols.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Si le produit contamine les canalisations/eaux superficielles/eaux souterraines, informer les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Ne pas disperser le produit avec de l'eau.
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Autres informations

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

Silikonspray

Date d'édition 26.03.2024
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 21.01.2021 (1.3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Retour de flamme sur longue distance possible.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter les sources de chaleur.

Évitez les flammes, étincelles, autres sources d'inflammation ouvertes et la lumière du soleil.

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Éviter d'inspirer les aérosols.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver le récipient bien fermé.

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:

Acide

base

Agent oxydant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Tenir à l'écart des substances combustibles, inflammables et des sources d'ignition.

Protéger du rayonnement direct du soleil.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
106-97-8	203-448-7	n-Butane	Court terme(ml/m ³) 980 (1) Court terme(mg/m ³) 2370 (1) (1) 15 minutes average value (BE)

Silikonspray

Date d'édition 26.03.2024
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 21.01.2021 (1.3)

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
75-28-5	200-857-2	iso-Butane	Court terme(ml/m ³) 980 (1) Court terme(mg/m ³) 2370 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
74-98-6	200-827-9	Propane	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
106-97-8	203-448-7	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
74-98-6	200-827-9	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
75-28-5	200-857-2	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
106-97-8	203-448-7	n-Butane	800 [ml/m ³ (ppm)] 1900 [mg/m ³] (CH)
75-28-5	200-857-2	iso-Butane	800 [ml/m ³ (ppm)] 1900 [mg/m ³] (CH)
74-98-6	200-827-9	Propane	1000 [ml/m ³ (ppm)] 1800 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 4000 Court terme(mg/m ³) 7200 (CH)
106-97-8	203-448-7	n-Butane	800 [ml/m ³ (ppm)] 1900 [mg/m ³] (F)

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes de protection

Protection des mains

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Modèle de gants adapté

NBR (Caoutchouc nitrile)

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:

vêtement de protection

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
aspiration insuffisante
effet prolongé

Silikonspray

Date d'édition 26.03.2024
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 21.01.2021 (1.3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Aérosol

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition			Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	non déterminé		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			La formation de mélanges explosifs avec l'air est possible.

Autres informations

Vapeurs plus denses que l'air.

Silikonspray

Date d'édition 26.03.2024
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 21.01.2021 (1.3)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues, étincelles

10.5 Matières incompatibles

alcalies (bases)
Acide
Agent oxydant

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	non déterminé		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Pas d'effet irritant connu.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Effet légèrement irritant possible.		

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
Pas d'effet d'irritation.			

Silikonspray

Date d'édition 26.03.2024
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 21.01.2021 (1.3)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Mutagénicité in vitro/génotoxicité		Aucune preuve de génotoxicité.	

Cancerogénité

Données d'animaux

Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Cancerogénité		Aucune preuve d'effets cancérogènes possibles.	

Toxicité pour la reproduction

Données d'animaux

Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Toxicité pour la reproduction		Aucune preuve de toxicité pour la reproduction.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations

Pas d'effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations

Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque

Aucune classification en ce qui concerne une toxicité par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Autres informations

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

Silikonspray

Date d'édition 26.03.2024
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 21.01.2021 (1.3)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Numéros CAS63148-62-9 Siloxanes et silicones, diméthyl EC50 > 200 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont classés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas déverser non dilué et/ou en grandes quantités dans les nappes phréatiques, les eaux ou les canalisations.

Silikonspray

Date d'édition 26.03.2024
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 21.01.2021 (1.3)

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

*** 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Élimination appropriée / Produit

Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".

Code de déchet Suisse : 59402 Agents de surface et préparations contenant des agents de surface ainsi que résidus de détergents et de produits d'entretien.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.

Élimination appropriée / Emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*** Remarque**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950	ONU 1950	ONU 1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2	2.1
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport 2.1
Étiquette de danger 2.1
Code de classification 5F
Groupe d'emballage -
Dangers pour l'environnement Non
Quantité limitée (LQ) 1 L
Dispositions particulières 190, 327, 344, 625
Code de restriction en tunnel D

Silikonspray

Date d'édition 26.03.2024
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 21.01.2021 (1.3)

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport	2
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Polluant marin	Non
EmS	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	Aerosols, inflammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

CLP: Classification, étiquetage et emballage

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

WGK: classe risque aquatique

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Aérosol 1: Aérosols, Catégorie 1

Références littéraires et sources importantes des données

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Umweltbundesamt Berlin (Wassergefährdungsklassen)

Silikonspray

Date d'édition	26.03.2024
Date d'exécution	17.05.2023
Version	1.4 (fr)
remplace la version de	21.01.2021 (1.3)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008). a été effectuée.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente